



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 64684

Texte de la question

Le manque de structures destinées à accueillir de jeunes adultes handicapés est flagrant et dramatique pour ces derniers et leurs familles. En effet, à partir de vingt ans, les jeunes adultes handicapés et leurs familles sont confrontés à de lourds problèmes de prise en charge, liés au manque criant de places dans les centres d'aide par le travail (CAT), dans les foyers de vie ou encore dans les foyers médicalisés. Cette situation est d'autant plus difficile que peu d'associations sont en mesure d'assurer actuellement les soins nécessaires à ces personnes, en particulier lorsque leurs parents ne sont plus en capacité de le faire. Face à cette situation inextricable, certaines familles se tournent même vers les établissements spécialisés en Belgique, pays qui bénéficie d'un réseau structuré et performant d'établissements spécialisés. Mais ceci ne peut constituer une réponse en soi, d'autant que l'éloignement entre les personnes handicapées et leurs familles est toujours préjudiciable pour l'équilibre des deux parties. Il est donc urgent que l'État, à la fois, structure, favorise la densification et forme aux soins le réseau associatif français tourné vers la prise en charge des personnes handicapées, et mène une active politique de création de centres et unités de vie sur l'ensemble du territoire. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre au sujet de ce dossier sensible dans le but d'apporter rapidement une réponse satisfaisante aux personnes handicapées et à leurs familles désemparées.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64684

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4759